

Contribution des centres de ressources Aradel, Cap Rural, Labo Cités
au SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

Des territoires en fragilité intégrés dans l'armature régionale



Novembre 2017



Table des matières

A - EN PRÉAMBULE	1
Une contribution collective des acteurs du développement local Auvergne-Rhône-Alpes...	1
... centrée sur les territoires en fragilité	2
Territoires en fragilité : de quoi parle-t-on ?	2
Des spécificités et des potentiels qui constituent une richesse et des leviers économiques pour la région	4
B - TROIS DOMAINES DE PROPOSITIONS	6
1. Les habitants au cœur des territoires	6
1.1. Faire ensemble, oser faire différemment	6
1.2. Disposer d'un cadre qui permet l'expérimentation d'initiatives territoriales	7
2. Pour des territoires interconnectés	8
2.1. L'accessibilité au cœur des logiques d'aménagement	8
2.2. Vers de nouvelles approches des mobilités	13
2.3. Une vision ouverte des territoires pour une coopération interterritoriale	14
3. Des territoires multifonctionnels	15
3.1. La valorisation des spécificités, des potentiels et des ressources locales des territoires	15
3.2. La planification alimentaire	15
3.3. La diversification, la mixité et la multifonctionnalité des activités	17
3.4. La promotion de nouveaux modèles économiques sur les territoires	17
4. Conclusion	19

A - EN PRÉAMBULE

Une contribution collective des acteurs du développement local Auvergne-Rhône-Alpes...

Le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est porteur de forts enjeux pour les intercommunalités et les territoires.

- La dimension prescriptive du SRADDET obligera les territoires à prendre en compte les règles générales du schéma régional dans leurs stratégies locales d'aménagement et de développement.
- Ce schéma, tel qu'il est présenté, constituera le cadre des futures politiques territoriales régionales.

Conformément à leur vocation de sensibilisation, d'appui et d'accompagnement des acteurs et des territoires, les centres de ressources régionaux - ARADEL, Cap Rural et Labo Cités (anciennement CR•DSU) - se sont mobilisés collectivement dans le cadre de la concertation organisée par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour informer leurs bénéficiaires et adhérents dans l'objectif d'organiser une contribution collective afin d'alimenter la réflexion des décideurs régionaux.

Ces travaux, conduits en partenariat avec les techniciens de la Région, en particulier avec Mireille Guillot en sa qualité de cheffe de projet SRADDET, ont mobilisé quelques 50 participants et ont pris la forme :

- d'une webconférence d'information le 5 septembre 2017
- d'un atelier de réflexion collective et de coproduction le 27 septembre 2017

Le collectif, composé essentiellement de professionnels de l'ingénierie territoriale, a décidé de porter son attention sur **les territoires en fragilité**, territoires qui nécessitent une attention particulière :

- ils représentent des potentiels de développement pour la région mais ces potentiels ont besoin de soutien (en ingénierie et financier) pour être valorisés,
- leur développement est indispensable pour un territoire régional équilibré.



Ce présent document constitue la synthèse des réflexions conduites dans ce cadre.

... centrée sur les territoires en fragilité

Territoires en fragilité : de quoi parle-t-on ?

Plusieurs types de territoires peuvent être qualifiés de « fragiles ». Nos travaux nous ont amené à nous questionner en particulier sur les spécificités des territoires suivants :

⇒ **Des territoires ruraux - enclavés ou de confins - dont les zones de moyenne et haute montagne.**

Territoires de faible - voire très faible - densité de population, bien souvent hors influence des villes et *a fortiori* des agglomérations, soumis à de multiples contraintes d'accès à l'emploi ainsi qu'aux services publics ou aux publics - dont la santé, la formation et la culture. La précarité énergétique y est importante compte tenu d'un bâti ancien qui peine à être rénové. Les populations de ces territoires - statistiquement plus âgées et précaires que la moyenne régionale - sont par ailleurs très fortement dépendantes de la voiture individuelle. Ces territoires - qui représentent en Auvergne-Rhône-Alpes plus de 90 %¹ de la superficie régionale et plus de 37 % de la population - font aujourd'hui face à des réalités ou trajectoires variées. Si certains de ces territoires de faible densité sont encore en déprise ou régression, d'autres connaissent en revanche un regain d'attractivité et voient leur population et leurs emplois augmenter à un rythme significativement supérieur à celui des zones urbaines.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la croissance annuelle de population est de + 0,96 % entre 2008 et 2013 en zone peu dense contre + 0,71 % dans les zones denses ou intermédiaires ; l'évolution annuelle de l'emploi au lieu de résidence sur la période 2008/2013 dans les zones à faible densité de + 0,35 % contre + 0,01 % dans les zones denses ou intermédiaires. On observe toutefois également un certain tassement sur ces deux indicateurs entre la période 1999/2008 et 2008/2013.

⇒ **Des territoires périurbains**

Situés en 1^{ère}, 2^{ème}, voire 3^{ème} couronne des agglomérations, ces territoires sont confrontés à de fortes pressions foncières liées à l'étalement - voire à l'exode - urbain et à l'extension de zones commerciales ou d'activités. Des réalités qui participent à la disparition de surfaces agricoles vivrières, à la dévitalisation des centres bourgs avec la perte des commerces de proximité, à une banalisation du cadre de vie, voire à une baisse de la qualité de vie du fait des nuisances liées à la proximité de l'habitat avec des activités agricoles et industrielles ou encore aux déplacements pendulaires pour l'accès à l'emploi et aux services concentrés dans les cœurs urbains. Nouvellement investis par des ménages de la classe moyenne ou modestes, ces territoires périurbains sont également fortement dépendants de la voiture individuelle.

¹INSEE 2013

⇒ **Des villes petites et moyennes en déprise**

La région est dotée d'un réseau dense de villes petites et moyennes qui maillent l'espace rural². Certaines d'entre elles sont confrontées à des phénomènes d'exode urbain ; une rurbanisation qui se fait au dépend du foncier agricole. D'autres, marquées par un important passé minier et industriel, ont été fortement touchées par les crises successives et se paupérisent. Les cœurs de ville sont régulièrement frappés de déprise commerciale au profit des zones commerciales qui se développent aux abords des villes. Certaines sont aussi en déclin du fait de la fermeture des gares secondaires qui leur ont fait perdre leur attractivité. Tandis que d'autres (16 dans la région) sont entrées en politique de la ville suite à la réforme de la politique de la ville qui a fait du niveau de revenus l'unique critère de sélection.

⇒ **Les quartiers politique de la ville**

La région compte 140 quartiers en politique de la ville répartis dans des territoires aux profils très hétérogènes : grands ensembles d'habitat social situés dans les banlieues des grandes villes, quartiers en périphérie des villes petites et moyennes, secteurs centraux anciens déqualifiés, micro-quartiers en grande précarité. La taille de ces quartiers varie entre 1 000 et 20 000 habitants. Les indices de fragilité sont nombreux : 41 % des ménages ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (14 % pour les aires urbaines englobantes) ; 26 % des ménages perçoivent une allocation chômage (17 % dans les aires urbaines) ; 23 % des habitants ont un emploi précaire (14 % dans les aires urbaines), etc³. La concentration géographique de la pauvreté est la principale caractéristique des quartiers politique de la ville.

Bien que très différents, ces territoires ont cependant des points communs.

²Il s'agit de villes dont la population varie entre 2000 et 200 000 habitants : estimation établie à partir d'un croisement entre les critères de l'Insee, du CGET et des fédérations d'élus des villes petites et moyennes.

³Insee Auvergne-Rhône-Alpes Analyses, n°14, mai 2016.

Des spécificités et des potentiels qui constituent une richesse et des leviers économiques pour la région

Si les politiques d'aménagement du territoire ont besoin d'accompagner de nouvelles formes d'équilibre territorial, il semble qu'il faille également renouveler le regard que nous posons sur la notion de territoire en fragilité pour tenter d'en inverser le statut et d'en faire des territoires à potentiels ayant une place évidente et reconnue dans l'espace régional.

⇒ Le capital naturel et historique

- Les forêts et le potentiel du bois pour la construction, le chauffage, l'industrie ;
- Plus largement la biodiversité qui constitue un enjeu majeur tant nous sommes confrontés à une nécessaire adaptation au changement climatique ;
- L'eau, une ressource rare qui constitue un élément fondamental du développement économique des territoires et objet de possibles conflits d'usage entre les populations, l'agriculture, l'industrie ;
- Le foncier agricole et les terres arables, un des piliers de notre capacité de résilience en nourrissant les populations localement grâce à une alimentation de qualité, accessible à tous et permettant aux agriculteurs de vivre de leur métier ;
- L'air, marqueur de la qualité de vie et de la santé humaine ;
- Les paysages, une des bases qui fonde l'attractivité touristique et résidentielle des territoires ;
- Un patrimoine bâti vernaculaire qui raconte l'histoire des territoires mais aussi des friches d'un passé industriel ou social qui offrent de multiples potentiels de création d'activité.



⇒ Le capital humain

Dans tous ces territoires, et quels que soient le niveau et le type de fragilités, le capital humain constitue une ressource d'importance : le tissu d'entrepreneurs, d'acteurs sociaux, de citoyens engagés ou pas, de jeunes et de seniors forme un système d'acteurs en capacité de conduire de multiples initiatives et d'innover au quotidien au sein des territoires.

Par exemple, la mobilisation d'acteurs locaux, en ville comme à la campagne, dans des **conciergeries de territoire**. Leur rôle : simplifier le quotidien de ses bénéficiaires (entreprises, établissements, actifs, habitants) en apportant une multitude de produits et de services, de qualité, de proximité tout en contribuant au développement des acteurs professionnels locaux (commerçants, associations, producteurs, artisans...) et à l'emploi local. En Auvergne-Rhône-Alpes, une quinzaine de territoires s'impliquent activement dans de telles démarches et beaucoup sont en réflexion sur le sujet.

Autre exemple, dans les quartiers en politique de la ville, **les jeunes** souffrent globalement d'une mauvaise image alors que la majorité n'est ni en rupture ni en difficulté. Certains s'engagent dans leur quartier mais regrettent que cet engagement ne soit ni reconnu ni

légitimé. Ils constituent des ressources sur lesquels les pouvoirs publics pourraient davantage s'appuyer.

⇒ **Le capital économique**

La région possède, par sa grande variété de territoires, des savoir-faire locaux qui sont une réelle richesse économique et qui contribuent à leur développement économique et à leur attractivité. Ces savoir-faire locaux peuvent contribuer à faire évoluer les modèles de développement des territoires en facilitant l'économie circulaire et en favorisant le circuit économique local - voire la relocalisation de l'activité économique sur un territoire.

La région présente une grande diversité d'activités économiques, que ce soit industrielle, artisanale, de services, commerciale, touristique, agricole... Cette économie plurielle peut aussi se distinguer entre économie productive et économie dite de proximité qui se nourrissent l'une l'autre. En effet, l'industrie ne peut vivre sans ses fournisseurs, artisans en grande partie. Les salariés quant à eux ne peuvent œuvrer efficacement sans des services alimentaires, portés par des agriculteurs, des commerçants et des artisans locaux.

La région Auvergne-Rhône-Alpes et ses territoires en fragilité disposent d'atouts touristiques et de loisirs. Ils peuvent jouer dans une complémentarité entre espaces naturels et ceux denses et dynamiques. L'économie de la région comporte des filières d'activités de premier plan, par exemple celles de plein air, et des pratiques de loisirs souvent concentrées dans les vallées et les territoires métropolitains.

L'agriculture constitue également un secteur économique porteur dans la région. Elle peut se développer dans une forte complémentarité entre les espaces urbains et ruraux. Le développement des circuits courts et d'un secteur agro-alimentaire régional, en relation étroite entre les espaces en fragilité et les pôles urbains, est une voie de développement prometteuse.

Dans un contexte de transition, le SRADDET constitue une opportunité nouvelle de préservation, gestion, valorisation et développement de ces potentiels.

B - TROIS DOMAINES DE PROPOSITIONS

Pour que le SRADET intègre les territoires en fragilité dans l'armature de la région, nous proposons trois axes d'intervention :

- Mettre les habitants au cœur des territoires.
- Favoriser l'interconnexion des territoires.
- Valoriser la multifonctionnalité des territoires.

Notre vision pour Auvergne-Rhône-Alpes 2030, si tant est qu'il soit possible de l'imaginer aujourd'hui, est celle d'une région attractive et solidaire qui :

- s'engage dans une réelle atténuation au changement climatique et s'y adapte,
- accorde une vigilance et un accompagnement particuliers des territoires en fragilité.

1. Les habitants au cœur des territoires

1.1. Faire ensemble, oser faire différemment

Dans les territoires fragiles, de multiples initiatives citoyennes fleurissent pour répondre aux besoins du quotidien (approvisionnement local, centrale énergétique villageoise, tiers lieux, conciergerie de territoire, fab lab...). Cet investissement est le résultat d'une nécessaire et plus forte implication de l'habitant dans l'animation et le développement de son territoire et c'est peut être aussi une alternative à la raréfaction des ressources et des capacités d'action des collectivités locales.

L'interconnexion et la mise en réseau de ces initiatives est une solution pour favoriser la création d'activités et accompagner le changement et les transitions. Pour réussir cette mise en mouvement des territoires, il convient de favoriser l'intelligence collective avec une animation dynamique des écosystèmes territoriaux. Le principe est de relier les acteurs grâce à une animation transversale et la coproduction entre usagers, experts, décideurs, etc.

En généralisant la participation des habitants à tous les projets qui les concernent et à toutes les échelles, en réservant du temps, des moyens, de l'ingénierie pour organiser une réelle participation, il devient possible de générer une dynamique de développement local que l'on appelle "*empowerment*" ou capacitation citoyenne⁴.

On constate que ces approches d'animation des potentiels et des envies des habitants permettent de :

- Créer des lieux d'innovation par l'usage ;
- Faire émerger des réponses, des solutions citoyennes plus appropriées et viables dans le temps ;



⁴C'est la "mise en capacité" ; l'idée que, par le collectif, on peut conforter et révéler des compétences.

- Travailler sur les « communs »⁵ et leur gouvernance ;
- Faire émerger des politiques locales.

À cet égard, les quartiers en politique de la ville ont constitué des terrains d'expérimentation privilégiés à tel point que la participation des habitants est un principe inhérent au développement social urbain. Diverses initiatives témoignent d'une volonté de changement dans les pratiques mais aussi dans les esprits. Le renouvellement peut :

- Porter sur la conception même de la participation avec une plus grande place laissée aux démarches de capacitation citoyenne, qu'il s'agisse d'espaces de débat indépendants des dispositifs portés par les collectivités, ou d'initiatives dans lesquelles les habitants proposent et mettent en place des solutions aux problématiques locales ;
- Se faire à partir de remise en question des pratiques et du fonctionnement interne des institutions ou encore par le biais de l'utilisation de nouveaux outils offerts par les technologies de l'information et de la communication ;
- Passer par la loi, comme ce fut le cas dans le cadre de la réforme de la politique de la ville de 2014, avec la création des conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire et le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants.

1.2. Disposer d'un cadre qui permet l'expérimentation d'initiatives territoriales

Ces initiatives au sein des territoires en fragilité sont souvent expérimentales, elles sont une réponse à des situations locales, portées par des acteurs qui expérimentent des solutions nouvelles. Pour porter leurs fruits, il serait nécessaire de leur reconnaître ce caractère, de les concevoir comme des tests et de poser comme principe le droit à l'erreur. Bien sûr cela n'aura d'intérêt que si l'expérience est capitalisée, c'est-à-dire revisitée pour en comprendre les ressorts, les savoir-faire et ainsi permettre leur mobilisation dans de nouvelles actions. Ces expérimentations ont le droit d'être éphémères quand elles s'inscrivent dans un processus permanent d'accompagnement à l'émergence. La viabilité économique, pour les territoires en fragilité, est toutefois plus difficile à atteindre car elle repose sur des modes de mutualisation, de coopération beaucoup plus fins, plus ouverts et sans doute plus complexes à mettre en œuvre.

Pour cela, il convient selon nous de renforcer :

- l'efficacité des processus de développement local,
- la capacité d'accompagnement de ces initiatives à deux niveaux : l'émergence et la conduite du projet.

en :

- Investissant dans l'ingénierie et en constituant des équipes intégrées pluridisciplinaires et polyvalentes ;

⁵Les biens communs intègrent à la fois les ressources - naturelles, matérielles ou immatérielles - à partager et promouvoir mais aussi les formes de gouvernance associées à ces ressources, qui vont permettre leur partage, le cas échéant leur circulation, leur valorisation sans destruction, leur protection.

- Redonnant du sens à la fonction d'agent de développement et en l'actualisant au regard des évolutions du contexte ;
- Envisageant une animation généraliste, pluridisciplinaire, plus sociale que technique ou thématique associant la population dans une co-construction ;
- Généralisant des aides régionales en coordination avec l'ensemble des financeurs en appui sur un dossier unique et simplifié.

2. Pour des territoires interconnectés

Nous sommes entrés dans ce que certains spécialistes appellent « l'ère des territorialités mobiles » où se combinent géographie des stocks et géographie des flux, où populations, entreprises, informations, biens et services ont tendance à s'affranchir des distances.

Dans ces conditions, l'enjeu n'est plus seulement de disposer de ressources nécessaires au développement sur son propre espace géo-administratif, mais d'utiliser avec les exigences du développement durable un ensemble de moyens « pour capter ou se connecter » aux ressources situées à l'extérieur du territoire.

2.1. L'accessibilité au cœur des logiques d'aménagement

Le devenir des territoires en fragilité est tributaire de l'existence et de l'accès aux services et aux activités. Il importe donc de favoriser l'accessibilité, à la fois physique et numérique, à ces services. Compte tenu des contraintes, notamment financières mais aussi environnementales, il importe également de faire autrement... ce qui ouvre une large part aux champs des possibles !

Le SRADDET doit être l'occasion de mieux mailler aménagement, développement et politique des temps et d'organiser :

⇒ **Une accessibilité physique aux équipements et services des pôles structurants**

Favoriser et améliorer l'accessibilité physique aux services et équipements participe de la réduction des inégalités économiques et sociales car cette question concerne tout à la fois :

- L'accès aux soins pour tous ;
- L'accès aux services publics pour tous ;
- L'accès aux savoirs et à l'éducation ;
- L'accès à l'emploi ;
- L'accès aux loisirs.

Dans le périurbain et les quartiers politique de la ville, les opérations de renouvellement urbain peuvent être une opportunité pour repenser l'accessibilité. Outre les exemples, assez emblématiques mais qui restent exceptionnels, des projets de rénovation urbaine dans les grandes agglomérations (exemple des Minguettes à Vénissieux où l'arrivée du tramway a permis un désenclavement du quartier), la prise en compte de la question de l'accessibilité dans les opérations de rénovation urbaine de certaines villes petites et moyennes est à rechercher.

Ainsi, à Aubenas, le projet de renouvellement urbain (2005-2012) est à l'origine de la création d'une ligne de bus reliant le quartier prioritaire à la ville-centre et aux principaux lieux d'activités et de services de l'agglomération. Ce nouveau service a permis de pallier les difficultés de mobilité des personnes précaires, difficultés accentuées par la topographie particulière de la ville, et a apporté une certaine autonomie aux personnes qui jusqu'alors ne se déplaçaient pas.⁶

Dans le rural, des pôles de services peuvent s'organiser en appui sur des partenariats publics-privés. Le système d'acteurs est une véritable ressource, il présente de réels potentiels pour répondre aux besoins et attentes en créant localement des activités non délocalisables.

Fermes de Figeac et Figeacteurs, des générateurs de projets pour le développement de la région de Figeac (Lot)⁷

Le Pôle territorial de coopération économique (PTCE) Figeacteurs fédère 80 acteurs locaux qui ont comme ambition de faire de la zone d'emploi de Figeac un territoire vivant, attractif et solidaire, dans la durée. Entrepreneurs de l'économie classique et de l'économie sociale et solidaire, représentants des collectivités, de l'enseignement supérieur et des particuliers, ils entendent concevoir et mettre en œuvre des projets à plus-values solidaires que seuls ils ne pourraient pas porter comme par exemple généraliser une alimentation de qualité sur le territoire, valoriser son potentiel énergétique, favoriser la coopération interentreprises pour offrir un cadre de travail attractif.

Parmi les principaux moteurs de cette dynamique, on trouve la coopérative agricole des Fermes de Figeac qui se décrit comme une coopérative de territoire dont l'ambition est de « participer depuis [son] territoire à un développement durable au service de tous ». Les Fermes de Figeac comptent 650 adhérents, 160 salariés et enregistrent un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros.

La région est maillée d'un tissu de gares secondaires qui sont principalement des lieux de transit de voyageurs mais qui peuvent être aussi des lieux de développement économique. Situés en centre-ville ou isolés, les quartiers gares sont des quartiers à multiples enjeux :

- environnementaux car il s'agit de proposer une alternative au transport automobile, moins consommateur d'énergie,
- économiques dans la mesure où la rénovation de ces quartiers peut être l'occasion de créer de la valeur économique.

A Ambérieu en Bugey (Ain), le projet de rénovation urbaine (en phase de démarrage) concerne pour partie le quartier de la gare. Il s'agit d'en faire un pôle attractif à l'échelle du bassin économique. L'aménagement du quartier prévoit l'intégration d'équipements liés au transport et aux interconnexions afin d'amplifier l'atout que constitue la gare. Il est également prévu l'accueil d'activités économiques avec notamment la création d'un « quartier des savoirs » autour de la gare (école d'ingénieurs ECAM, espaces de séminaires, coworking, fab lab...), la reconquête d'une friche industrielle pour la transformer en quartier d'affaires, le maintien de services et commerces de proximité... Par ailleurs, sont inscrits dans le projet de rénovation urbaine le développement et la diversification de l'offre résidentielle.⁸

⁶Les cahiers du DSU, n°58, 2013

⁷<http://www.figeacteurs.fr/>

⁸<http://www.ville-amberieuenbugey.fr/Faisons-ensemble-le-quartier-de-demain.html>

⇒ Le numérique et les nouveaux usages : des inégalités spatiales, sociales et économiques

Dans notre société, les technologies de l'information et de la communication se sont banalisées à tel point que l'on oublie facilement que certaines personnes en sont exclues, que des inégalités existent et ce à plusieurs niveaux. Sur l'ensemble du territoire, les inégalités d'accès sont liées, d'une part, à des difficultés de connexion à un réseau : à cet égard la fracture la plus visible est celle entre les zones rurales et les zones urbaines. D'autre part, les inégalités sont liées à des questions économiques. Par exemple, si les quartiers en politique de la ville sont bien desservis en infrastructures de télécommunication, la question du coût est prégnante ainsi que les inégalités de pratiques et d'usage des outils numériques.

Que ce soit dans zones rurales ou urbaines, des initiatives sont conduites pour pallier ces inégalités. Elles s'inscrivent dans un mouvement plus global d'émergence de formes de travail plus collaboratives :

- Le télétravail et les espaces de coworking se développent dans les villes et les campagnes en réponse aux évolutions des modes de travail et de l'émergence d'une économie collaborative.

TRavailler en réseau en Ardèche MÉRidionale (TRAME) : Travailler à proximité de chez soi ou de son lieu de villégiature, dans un vrai espace de travail, parfaitement équipé, où se rencontre une communauté de professionnels, riche de sa diversité et qui développe une vraie intelligence collective au service de chacun et au service du groupe ainsi constitué. Une démarche d'approche par les usages en détectant au préalable des usagers potentiels de nouveaux espaces de coworking.⁹

- Les fab labs se créent sur les territoires au service des habitants et de l'économie locale.

Le 8 FABLAB à Crest est un lieu où, individus - petits et grands - et professionnels peuvent réaliser leurs projets grâce aux machines à commande numérique mises à leur disposition (imprimantes 3D, Méga 3D, fraiseuse numérique, découpeuses laser...), à l'accompagnement de techniciens et d'animateurs, aux ateliers, aux formations. Aujourd'hui le 8 FABLAB c'est une communauté de 400 usagers aux profils très variés. Un espace de coworking complète l'offre de services.¹⁰

- Les espaces publics numériques.

L'@telier, un espace de travail partagé au cœur du Pilat Rhodanien (Loire)
L'@telier, espace de travail mutualisé pour télétravailleurs indépendants ou salariés. Initié par la Communauté de communes du Pilat Rhodanien, ce lieu d'une surface de 600 m², installé à Pélussin, a pour objectif d'apporter des services de proximité aux habitants et entreprises dans le cadre de démarches administratives, de projets professionnels, d'accès à l'emploi ou encore de garde d'enfants... Il entend notamment contribuer au développement de l'animation économique sur le territoire en proposant des espaces modulables à louer à la journée, à la semaine, au mois, des services de reprographie, un espace détente, du conseil, de la formation, mais aussi des animations. Trois salariés de la communauté de communes ont tout ou partie de leur temps dédié à l'@telier.

⁹<http://www.latrane07.fr/>

¹⁰<http://www.8fablab.fr/>

Chambéry métropole a fait, depuis 2012 de l'accompagnement des usages du numérique une des priorités de son contrat de ville. Cela s'est traduit par la mobilisation des acteurs du développement local sur les enjeux du numérique, leur formation et la mise en place de projets expérimentaux. Parmi ces projets, le Web Biollay. Il s'agit d'un espace public numérique créé dans le centre social du quartier du Biollay (quartier en politique de la ville) avec des missions de deux ordres : accueillir des publics sur les formations de base pour exercer leur citoyenneté à l'heure du numérique ; soutenir et développer les projets de participation citoyenne notamment à travers un blog de quartier et la perspective d'une web radio.¹¹

Ces initiatives doivent être soutenues !

⇒ **Le développement de l'itinérance (des individus, du travail et des services) : une réponse ancienne à des besoins nouveaux**

Nous constatons aujourd'hui une évolution progressive des pratiques du commerce, de l'enseignement, de la santé... vers plus de nomadisme et de légèreté dans les investissements. Avec le numérique, les modes de travail s'adaptent, la façon d'accéder aux services change également, de même que les attentes des consommateurs ou citoyens qui veulent tout, partout et tout de suite.

Autant de conditions qui rendent aujourd'hui possible la naissance de nouveaux services gérés à distance, mobiles ou itinérants, des services concrets et innovants.

Côté entreprises ou opérateurs publics, l'émergence de ces nouvelles solutions de mobilité va-t-elle changer les stratégies d'investissements et de localisation des activités ? Peut-on imaginer des bureaux ou des usines partagés, sur le même modèle que l'autopartage ? Pourrait-on s'appuyer sur ces solutions mobiles ou qui innent avec le numérique (ex : consultations médicales ou télé-chirurgie) pour revitaliser les zones en fragilité ?

A Bourg-lès-Valence, le service politique de la ville s'est doté d'un support, l'espace multimédia itinérant, qui permet aux habitants de découvrir et d'accéder à l'informatique et à internet au plus près de chez eux. Chaque semaine, des ordinateurs portables connectés sont mis à disposition des habitants dans des lieux de proximité (MJC, centre social...). Un médiateur multimédia installe les postes informatiques et accompagne les habitants dans l'appropriation de ces outils. Cette action touche un public âgé de 6 à 79 ans, au profil socio-économique varié. Il s'agit d'un nouveau lieu de partage qui favorise les échanges, suscite et valorise les projets et les habitants des quartiers.¹²

⇒ **Des politiques des temps en faveur de l'accessibilité**

L'accessibilité et aussi une affaire de **prise en compte des temps**.

« Toute orientation des politiques publiques visant à permettre une meilleure maîtrise des temps individuels et collectifs constitue une politique des temps ou politique temporelle.

Cette orientation concerne l'ensemble des politiques thématiques mises en œuvre par les collectivités territoriales : communes, agglomérations, métropoles, départements, régions. La

¹¹<http://www.web-quartier.fr/blog/projet/web-biollay/>

¹²Sites & Cités n°39, janvier 2014

gestion de la mobilité, l'accès aux services culturels et sportifs, la rencontre sur l'espace public, sont tributaires de la capacité des individus et des groupes sociaux à bien synchroniser - ou mal - les différents temps professionnels et personnels de la vie quotidienne.

Cette recherche d'une meilleure articulation entre eux du temps social, du temps de travail, du temps des études, du temps de la recherche d'emploi, du temps personnel et familial, etc. constitue le cœur des politiques temporelles.

Elles concernent de fait l'ensemble des politiques publiques. Elles visent, selon l'orientation qu'on leur donne, soit des politiques sociales, soit des politiques favorisant un meilleur aménagement temporel ou spatio-temporel, soit des politiques en faveur de l'égalité et de la cohésion sociale.

Mais les politiques temporelles ne sont pas seulement thématiques ; elles sont aussi fondamentalement transversales. Elles interrogent ainsi, d'une part, la cohérence et la complémentarité des politiques publiques entre elles ; d'autre part, les formes de régulation qui peuvent se construire avec la diversité des "générateurs de temps" sur le territoire (acteurs économiques, commerces, écoles, équipements touristiques, etc.) Par exemple, proposer des modes de gardes de jeunes enfants demande de s'intéresser autant à la régularité ou l'irrégularité des horaires de travail des parents qu'aux conditions de transport public pour accéder à ces équipements.

Les politiques temporelles interrogent les organisations sur leur capacité à penser leur complémentarité de services, les décideurs sur leur capacité à mettre en place des dispositifs d'observation et d'écoute des populations : résidents, touristes, salariés, personnes en insertion, familles monoparentales, parents impliqués à part égale dans leurs activités professionnelles et personnelles. »¹³

Les politiques temporelles plaident finalement pour que les questions de la vie quotidienne constituent à part entière des politiques attractives du territoire.

A Rennes, l'approche temporelle est un axe transversal du projet urbain Rennes 2030 :

- une approche par les temps d'accès : après une réflexion menée par le Bureau des temps rennais avec les services concernés, le Projet d'aménagement et développement durable (PADD) rennais fixe le cap : à l'horizon 2030, 9 Rennais sur 10 auront accès à un espace vert à 5 minutes à pied de chez eux, et 75 % auront accès à une station de métro en 10 minutes,

- une approche des différentes temporalités, de la diversité des usages de la ville dans le temps : usages nocturnes en centre-ville, saisonnalité des usages dans les espaces verts et récréatifs... et des pistes sont dressées pour adapter l'aménagement à cette diversité d'usages : possibilité d'adaptation des aménagements urbains pour tenir compte des nouveaux modes de vie et des besoins futurs ; équipements polyvalents, modulables, mutualisables pour répondre au mieux aux différentes attentes...

Rennes intègre également une approche temporelle dans la préparation en cours de son PLUI et une « grille d'analyse temporelle » permet d'étudier les opérations d'aménagement sous la loupe du temps.¹⁴

¹³<http://tempoterritorial.fr/lassociation/les-politiques-temporelles/>

¹⁴ <http://tempoterritorial.fr/projet-urbain-rennes-2030-place-au-temps-quand-le-temps-redessine-la-ville/>

2.2. Vers de nouvelles approches des mobilités

Le SRADDET pourrait impulser un changement de regard sur les modes de déplacement et les usages et :

- Repenser la chaîne des transports marchandises fret et prévoir des pôles de fret multimodaux ;
- Favoriser des modes de déplacements plus doux, partagés (covoiturage, autolib...) ;
- Développer et réinvestir des réseaux de transport alternatif local ;
- Favoriser le covoiturage et le transport à la demande ;
- Articuler toute la chaîne des déplacements maison/emploi/services ;
- Penser l'intermodalité entre transport individuel et collectif ;
- Favoriser le non déplacement ;
- Développer et promouvoir un modèle technique et économique du véhicule individuel s'appuyant sur des énergies non fossiles.



Dans la vallée de l'Arve, une série d'actions spécifiques a été initiée, dans le cadre de la politique de la ville, pour favoriser la mobilité des habitants des quartiers, dont certaines sont ensuite prises en charge par le droit commun. Par exemple, une « navette sociale » est réservée aux personnes en insertion afin qu'elles puissent se rendre en formation dans une autre ville que celle où elles résident. Il existe, depuis dix ans, un service de location de mobylette pour les personnes en insertion. Un atelier vélo a été mis en place qui offre à la fois un service d'apprentissage et un atelier de réparation. Certaines mairies ont développé des cours de préformation au code de la route, des séances de lecture d'horaires de bus, de train, de lecture de plans, notamment pour les jeunes ou des femmes en apprentissage du français.¹⁵

Dans la métropole stéphanoise, Aid'Auto 42 est une association créée à l'origine par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et dont l'objectif est de faciliter la mobilité quotidienne dans le cadre du maintien ou du retour à l'emploi, par une offre diversifiée de services à la mobilité en direction des personnes en insertion professionnelle : location de véhicules (vélo à assistance électrique, mobylette, voiture), diagnostic individuel de mobilité, aide à la préparation du code de la route, réentraînement à la conduite, transport accompagné à la demande, covoiturage...¹⁶

¹⁵ et ¹⁶ Les cahiers du DSU, n°58, 2013

2.3. Une vision ouverte des territoires pour une coopération interterritoriale

Les territoires vécus sont le fruit de pratiques habitantes qui s'affranchissent quotidiennement des périmètres administratifs pour l'accès à l'emploi et aux services quels qu'ils soient. Il en va de même pour les entreprises qui organisent leur développement et tissent entre elles des liens et relations indépendamment de toutes frontières territoriales. Ces réalités objectives militent en faveur d'une coopération accrue entre territoires pour raisonner à la fois les besoins et attentes des populations et des acteurs économiques mais aussi pour prendre en compte les grands enjeux de développement durable.

Les logiques d'interdépendance qui lient les territoires entre eux contribuent à la structuration de véritables systèmes interterritoriaux qui dépassent le cadre strict des périmètres institutionnels. Ce constat renvoie à la nécessité de plus en plus impérieuse de penser le développement des territoires institutionnels dans un environnement territorial plus vaste, en étroite interaction avec leurs territoires voisins et plus lointains.

A ce titre, le SRADET pourrait être porteur de messages clairs et d'incitations pour :

- ⇒ **Sortir des visions basées sur les frontières administratives des territoires et renforcer les logiques de coopérations et de solidarités territoriales** permettant de :
 - Penser en bassins de vie et d'emploi pour articuler des actions et des projets ;
 - Raisonner des périmètres d'intervention variables en fonction de la nature des enjeux à traiter et des objectifs poursuivis ;
 - Sortir des visions duales des territoires qui opposent accessibilité et usages.

- ⇒ **Raisonner des territoires de projet** qui contribuent à :
 - Valoriser des projets de territoire ambitieux, partagés et ancrés sur les enjeux de développement partagés ;
 - Réduire les dispositifs et appels à projet sectoriels qui induisent des logiques de compétition entre territoires et acteurs pour favoriser et soutenir les coopérations et les projets de territoire intégrés dans une logique d'expérimentation.

- ⇒ **Favoriser la coopération, la mutualisation et la collaboration urbain/rural :**
 - Raisonner la connexion des territoires en fragilité avec les métropoles et les agglomérations et favoriser la construction d'espaces de décision permettant de faire ensemble grâce à des engagements financiers et contractuels ;
 - Promouvoir une vision ouverte des territoires prenant en compte les flux et les liens afin d'avancer sur des politiques publiques croisées permettant de raisonner simultanément logements/services/accès/connexion ;
 - Asseoir les dynamiques de coopération urbain/rural sur des engagements interterritoriaux de réciprocité (contrats, conventions, etc.).

3. Des territoires multifonctionnels

Les logiques d'aménagement devraient :

- Appréhender les multiples fonctions du territoire : nourricier, récréatif, touristique, support d'activités et d'habitat, réserve de biodiversité... ;
- Repenser l'urbanisme à l'aune du changement climatique et de la nécessaire transition énergétique ;
- Garantir la qualité de l'environnement pour tous ;
- Raisonner des politiques spécifiques pour les espaces en fragilité.

Cette multifonctionnalité est un enjeu d'attractivité et s'appuie sur :

3.1. La valorisation des spécificités, des potentiels et des ressources locales des territoires

Chaque territoire peut se caractériser par un ensemble de ressources spécifiques en lien avec son histoire, son contexte socio-spatial, ses habitants, ses activités économiques, ses produits, ses paysages, ses ressources naturelles... qui distinguent le territoire d'un autre. Dès lors, il convient de :

- Valoriser l'eau dans tous ses usages ;
- Préserver la ressource bois et promouvoir, structurer, valoriser des filières bois locales en lien avec l'artisanat ;
- Promouvoir l'autonomie énergétique (avec par exemple des centrales villageoises ou des centrales bois dans les quartiers) ;
- Structurer la filière de valorisation des déchets : encourager la gestion locale et la valorisation dans une perspective de création d'énergie ;
- Agir en faveur de la qualité de l'air :
 - Imaginer des solutions globales de lutte contre la pollution de l'air intégrant déplacement, industrie, habitat, etc. ;
 - Soutenir la généralisation des tiers lieux et espaces de coworking dans une logique de limitation des déplacements carbonés et de préservation de la qualité de l'air.

3.2. La planification alimentaire

La qualité et la sécurité alimentaire sont devenues des enjeux importants de société mais aussi pour les collectivités locales qui voient ainsi s'ouvrir un champ de réflexion très varié qui va des usages de l'espace, à l'orientation de la production agricole en passant par les services aux populations.



Dans le rural, il convient de :

- Limiter la déprise agricole et les risques de fermeture des paysages ;
- Réinterroger la fonction nourricière des territoires y compris en relation avec des bassins de consommation en proximité ;
- Préserver le foncier et garantir le maintien du foncier nourricier et naturel en luttant contre l'artificialisation des sols agricoles et naturels.

Pour cela le SRADDET peut contribuer à :

- Mobiliser les disponibilités foncières dans les centres (non consommation du foncier agricole) ;
- Développer des circuits courts pour tous, la restauration collective durable, penser les systèmes alimentaires locaux et structurer des filières ;
- Promouvoir des stratégies ou des projets alimentaires interterritoriaux.

Mais aussi dans l'urbain, il importe de :

- Reconquérir et valoriser les espaces verts libres, dans un esprit d'appropriation tant de l'espace que de l'aménagement, de co-conception et de co-production ;
- Penser les fonctions nourricières (ex : espaces verts alimentaires) et sociales des espaces verts (ex : jardins partagés) ;
- Végétaliser l'habitat (ex : toitures), non seulement pour produire des aliments mais aussi pour lutter contre les îlots de chaleur.

Pour cela le SRADDET peut contribuer à :

- Favoriser l'implication des habitants et leur appropriation de ces enjeux ;
- Développer le lien social dans le quartier mais également avec le « reste » de la ville.

De nouvelles formes de jardins apparaissent dans les villes. Espaces intermédiaires entre jardins publics et privés, les jardins collectifs sont gérés par et pour les habitants et permettent l'accès au jardinage au plus grand nombre. Ils se développent fortement en région lyonnaise : une soixantaine de jardins familiaux (autrefois jardins ouvriers), une dizaine de jardins d'insertion (destinés à favoriser la réintégration de personnes en situation d'exclusion) et soixante-dix jardins partagés (jardins pédagogiques, de quartier, en pied d'immeubles). Une trentaine de ces jardins partagés sont implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Outils de développement social, les jardins collectifs deviennent des lieux pratiques d'éducation à l'environnement où l'on peut aborder concrètement la gestion des déchets, de l'eau, l'appropriation des lieux, le respect et l'embellissement des espaces extérieurs. Les envies de jardins partagés se heurtent souvent à la disponibilité du foncier, posant la question de la place laissée à la nature et à l'initiative des habitants dans les processus d'urbanisation.¹⁷

¹⁷ Les cahiers du DSU n°51, 2010

3.3. La diversification, la mixité et la multifonctionnalité des activités

L'objectif est de changer l'image collective des territoires en fragilité, en valorisant leurs atouts, mais aussi de reconstituer leur identité territoriale. L'aménagement de ces espaces doit pouvoir contribuer à trois enjeux majeurs : la fonctionnalité, la qualité, la convivialité de l'espace.

Les politiques à venir devraient ainsi contribuer à :

- Lutter contre la segmentation fonctionnelle, l'uniformisation et la déshumanisation des espaces ;
- Redonner une centralité à ces territoires en fragilité ;
- Favoriser la mixité de l'habitat ;
- Reconstruire une offre commerciale, culturelle et sportive de proximité ;
- Organiser des filières de production et de commercialisation de bioénergie, en lien avec l'urbain et en réelle réciprocité urbain-rural ;
- Développer le tourisme environnemental ;
- Arrêter la construction de grandes zones commerciales consommatrices de foncier naturel ou agricole, préjudiciables au commerce de proximité et « aspirateurs à voitures » ;
- Aménager les quartiers en cohérence avec le reste de la ville, avec des quartiers ouverts sur la ville et réciproquement et prenant en compte :
 - un équilibre entre les espaces habitat / services / commerces / loisirs,
 - un transport multimodal adapté entre la ville et les quartiers (ex: modes doux, cadencement des horaires, réflexion sur les fonctions de fin de ligne...).

3.4. La promotion de nouveaux modèles économiques sur les territoires

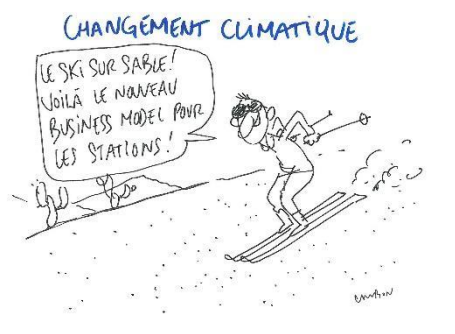
Économie de la fonctionnalité, circulaire, collaborative, sociale et solidaire, citoyenne... un foisonnement de nouvelles formes d'économie émerge et se structure ! Elles sont autant de solutions possibles et de voies à explorer par les territoires pour adapter leur modèle de développement aux évolutions environnementales, budgétaires, aux nouveaux besoins des usagers...

Par exemple :

- Penser un modèle d'implantation des industries dans un modèle d'économie circulaire ;
- S'inspirer des dynamiques de l'économie collaborative, porteuses d'innovation ;
- Agir en faveur d'une réelle diversification de la base économique ;
- Favoriser la mixité des modèles économiques et d'emploi dans les territoires ;
- Prévoir un programme d'accompagnement des territoires et des acteurs dans l'application du scénario negawatt : réduire les consommations, efficacité énergétique, développement des ENR généralisés

En particulier, un changement de regard sur le modèle économique est nécessaire pour des territoires de montagne afin de :

- Envisager la vie à + 2 degrés en 2050 et anticiper l'absence de neige en rompant avec la logique économique actuelle liée à l'or blanc ;
- Anticiper sur les risques majeurs et technologiques ;
- Maintenir des populations et des activités en montagne grâce à une économie présentielle toute l'année basée sur la promotion des projets quatre saisons et la valorisation du patrimoine architectural et des savoir-faire locaux ;
- Préserver / rénover l'habitat et traiter les enjeux des friches touristiques qui conduisent aujourd'hui à des ventes à la découpe à des investisseurs étrangers et à l'augmentation des lits froids.¹⁸



¹⁸ http://www.tourmag.com/Tourisme-durable-les-lits-froids--un-gachis-ecologique-et-une-aberration-economique_a52493.html

4. Conclusion

Tout au long de cette réflexion collective sur les territoires en fragilité, est apparue en filigrane la question de l'ingénierie professionnelle nécessaire pour appréhender les enjeux des territoires, soutenir les initiatives, accompagner les expérimentations, les capitaliser et les valoriser. Ont également été posés la nécessité et l'intérêt du décroisement des métiers, des approches du développement territorial et des idées. À l'heure où les ensembles intercommunaux sont de plus en plus grands, où les associations élargissent leur champ d'action, où les moyens se réduisent et où les repères évoluent, l'enjeu du collectif, du collaboratif est fort. La capacité des acteurs à se repérer mutuellement, à dialoguer, à faire émerger des idées, à conduire ensemble des actions est déterminante. Pour les trois centres de ressources régionaux (ARADEL, Cap Rural, Labo Cités), qui s'attachent depuis plusieurs années à renforcer les liens entre les acteurs territoriaux de tous horizons, **l'intelligence collective**, parce qu'elle permet de faire bouger les lignes en profondeur dans les territoires, est au cœur de ces enjeux et donc du SRADDET.